

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC103

présenté par

M. Pahun

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après la troisième phrase de l'alinéa 94, insérer la phrase suivante :

« À ce titre, la France participe à la Décennie de l'UNESCO pour les sciences océaniques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rappeler l'implication de la France dans la Décennie de l'UNESCO pour les sciences océaniques.

A partir de 2021, dans un élan sans précédent, la communauté scientifique internationale conjuguera ses efforts pour parvenir à une meilleure connaissance de l'océan. Ce qui est absolument nécessaire pour lutter contre le changement climatique et nous adapter à ses inévitables conséquences.

L'occasion pour la France de faire valoir l'excellence de son secteur scientifique et de contribuer à son rayonnement international.